

AB PIERRES

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 €

Siège social : 11, Rue Gambetta

59540 BETHENCOURT

Le soussigné :

Monsieur Anthony BOUVART,
Né le 23 octobre 1988 à CAMBRAI (59400),
De nationalité française,
Marié à Madame Anaïs BARRAS, née le 5 septembre 1986 à Cambrai (59), sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, lequel régime n'a subi aucune modification,
Demeurant à BETHENCOURT (59540), 11, Rue Gambetta,

Agissant en qualité d'associé unique de la société « AB PIERRES », société à responsabilité limitée au capital de 2 000 €, divisé en 2 000 parts d'un euro (1€) de valeur nominale chacune, dont le siège social est à Bethencourt (59540), 11, Rue Gambetta, et dont les statuts ont été établis suivant acte sous seing privé en date du 3 mars 2026,

Prend la décision suivante :

Nomination du premier gérant

Monsieur Anthony BOUVART, soussigné, est nommé gérant de la société pour une durée illimitée.

Monsieur Anthony BOUVART disposera des pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts, notamment contracter au nom de la société tous emprunts et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation.

Monsieur Anthony BOUVART accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune incapacité ou interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.

La rémunération de Monsieur Anthony BOUVART sera fixée ultérieurement. Il bénéficiera du remboursement de ses frais de déplacements, de missions et de représentations sur justifications ; ces remboursements de frais seront portés aux comptes de frais généraux de la société.

Fait à Bethencourt, le 3 mars 2026

En autant d'exemplaires que requis par la loi.

Monsieur Anthony BOUVART
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon Pour Acceptation des fonctions de gérant

